La réparation de l'erreur judiciaire en France et au Royaume-Uni (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/5dac0a2d-4af3-485f-873d-6e2eeac4749b

ns générales

ean de la Bâtie, Alice
émoire : Mauro, Christina
iversité Panthéon-Assas - Master Droit pénal et sciences pénales
on : 30-06-2013

.a récente décision Adams, rendue par la Cour suprême du Royaume-Uni en mai 2011, opère un revirement partiel propice à la erreurs judiciaires et relance outre-Manche les débats dans un domaine mal connu de la procédure pénale qu'il est ici proposé l'angle comparatif. Le droit français est en effet un outil utile à l'analyse car il repose sur des principes proches de ceux qui droit anglais, au premier rang desquels la présomption d'innocence, le droit au procès équitable et l'impératif de réparer les de ses fautes, tout en proposant des solutions suffisamment différentes pour que la comparaison soit fructueuse. Quatre questions ıvitent au débat. La première est celle de la faute : faut-il qu'une faute ait été commise pour que soit désigné un responsable de evient d'indemniser la victime ? La deuxième porte sur l'étendue du préjudice réparable et sur la façon dont le législateur et la nt choisi de le réparer. La troisième question concerne les conditions posées à l'existence d'un droit à réparation au bénéfice des ırs judiciaires, et en particulier l'innocence de ces victimes. La dernière question abordée est celle de l'évaluation de la réparation. , decision, the Supreme Court of the United Kingdom departed from previous case law, increasing the scope of compensation for justice and reopening a little-known debate in criminal procedure. This dissertation explores this debate in terms of comparative law useful tool of analysis when looking at this topic. Although it is grounded on similar principles to English law (the presumption of right to a fair trial and the obligation to compensate torts) it reaches interestingly different solutions to this problem. Four key . The first asks if it is necessary that a fault has been made in order to designate a person responsible for the miscarriage and have ate the victim. The second deals with the extent of compensable harm and the means of redress. The third question is about the ired to entitle someone to compensation – in particular, conditions regarding their innocence. Lastly, the assessment of compensatic

es : droit pénal comparé, évaluation, commission nationale de réparation des détentions, Erreur judiciaire, Criminal law, mistake, ustice

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-2412
urce : Ressource documentaire